

Décision

Générale

colonial

Décision n° 279 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 279

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 mars 1963

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro

31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

Une autorisation d'absence d'une durée de six mois à compter du 4 février 1963 pour cause de maladie est accordée à M. Djama Abdillahi Mohamed, planton auxiliaire au Service des Contributions Directes (Echelle IV – 1er échelon – indice 330). En application des dispositions des articles 47 et 48 du Code du Travail Outre-Mer, M. Djama Abdillahi Mohamed aura droit à une indemnité d'un montant égal à quatre mois de salaire (durée du préavis auquel il peut prétendre à la date du 4 février 1963 pour une ancienneté de service de 11 ans, 10 mois, 3 jours). La dépense susvisée sera imputable au Budget du Service local pour l'exercice 1963.